



Commune de CEYRAS

Conseil Municipal du 05 septembre 2023 à 20h30

PROCES VERBAL

Date de la convocation 29 août 2023
Nombre de conseillers en exercices : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Présents : Jean-Claude LACROIX, Jean-Luc GABORIT, Magali TENA, Henri GRAVES, Daria PICARD, Hugues CERET, Christophe CAUMEL, Françoise POUS, Julien BERMOND, Sébastien ROMIGUIER, Céline AUSSILLOUS, Nadia DEHAESE

Excusés : Nancy BANEGAS (procuration donnée à Jean-Luc GABORIT), Claude LESTOCARD, Stéphanie BAUMES

Absents :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 à 20h30.

Secrétaire de séance : Hugues CERET

DELIBERATIONS

N° délibération	Objet	Nombre de votant et sens du vote
2023.09.05.01	1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – année 2022 Considérant que le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, le conseil doit se prononcer pour prendre acte de la présentation.	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée
2023.09.05.02	2. Quai de transfert sur la commune de Saint Félix dans la cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets par la Syndicat Centre Hérault Chaque année sur le territoire du Syndicat Centre Hérault (SCH), près de 200 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant sont jetées dans la poubelle grise et enfouies, dont 70% sont encore recyclables ou valorisables. Dans un contexte général d'augmentation de la fiscalité des déchets et des coûts de traitement et de diminution des capacités d'enfouissement jusqu'en 2031, l'enjeu principal est d'améliorer les performances de tri et de réduire la production de déchets résiduels enfouis à 120 kg par an et par habitant. Ainsi, le SCH et les Communautés des Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ont construit ensemble un nouveau schéma de collecte des déchets qui sera déployé progressivement dès l'automne 2023, et qui prévoit notamment la mise en place d'une collecte des emballages et papiers en porte à porte dans les secteurs pavillonnaires. Afin de permettre l'organisation de cette nouvelle collecte et d'optimiser ses coûts de fonctionnement, le territoire doit se doter d'un quai de transfert : plateforme logistique permettant de massifier les emballages collectés et de les transférer vers le centre de tri, au moyen de véhicules de grande capacité. L'emplacement le plus pertinent pour son implantation se situe sur la commune de St-Félix-de-Lodez, où une parcelle a été identifiée. Le conseil municipal de la commune a délibéré en faveur de l'accueil de cet équipement, à condition qu'il ne vienne pas en déduction du droit à construire inscrit dans le projet de son PLU (voir pièce jointe).	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée

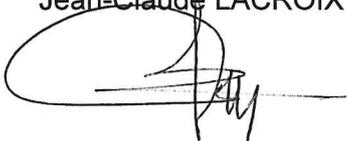
	<p>La validation de l'implantation du quai de transfert sur St-Félix-de-Lodez constitue aujourd'hui un enjeu prioritaire pour les élus du SCH et des trois intercommunalités. Le soutien de tous les Maires du territoire est sollicité dans l'accompagnement de sa mise en œuvre sur le plan administratif, en lien avec les services de l'Etat et le conseil municipal de la commune. Une motion a été actée à ce sujet, lors du conseil des maires organisé par le Pays Cœur d'Hérault, le 12 juillet dernier.</p> <p>Il est proposé également que chaque commune du territoire prenne une délibération en faveur de la création de ce quai de transfert, à St-Felix-de-Lodez.</p> <p>La commune de Ceyras émet des réserves quant à la pertinence du site sélectionné, sur l'aspect esthétique et environnemental ainsi que le respect de la cicuration des poids lourds (3.5t) interdites sur la commune.</p>																						
2023.09.05.03	<p>3. Décision modificative</p> <p>Il convient de réaliser des mouvements de crédits d'une opération non encore réalisée à une opération en cours, notamment pour des augmentations de dépenses (rajout de fourreaux lors de la pose d'un réseau d'éclairage public, création d'une opération spécifique « espaces verts » ainsi qu'une dépense imprévue concernant la mise en sécurité de la « Roche trouée »).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Diminution sur crédits ouverts</th> <th>Augmentation sur crédits ouverts</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>D 2128-370 : MISE EN SECURITE FALAISE RABIEUX</td> <td></td> <td>3 000.00 €</td> </tr> <tr> <td>D 21538-347 : EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE</td> <td></td> <td>540.00 €</td> </tr> <tr> <td>D 2188-369 : ESPACES VERTS VEGETATION</td> <td></td> <td>3 214.00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</td> <td></td> <td>6 754.00 €</td> </tr> <tr> <td>D 2315-366 : AMENAGEMENT PLACES RAYNARD GAVIN</td> <td>6 754.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</td> <td>6 754.00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	D 2128-370 : MISE EN SECURITE FALAISE RABIEUX		3 000.00 €	D 21538-347 : EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE		540.00 €	D 2188-369 : ESPACES VERTS VEGETATION		3 214.00 €	TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 754.00 €	D 2315-366 : AMENAGEMENT PLACES RAYNARD GAVIN	6 754.00 €		TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 754.00 €		<p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Approuvée</p>
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts																					
D 2128-370 : MISE EN SECURITE FALAISE RABIEUX		3 000.00 €																					
D 21538-347 : EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE		540.00 €																					
D 2188-369 : ESPACES VERTS VEGETATION		3 214.00 €																					
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 754.00 €																					
D 2315-366 : AMENAGEMENT PLACES RAYNARD GAVIN	6 754.00 €																						
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 754.00 €																						

INFORMATIONS

<p>1. Avancement du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale</p> <p>Approbation au 13 juillet dernier</p>
<p>2. Point sur les activités de cet été</p> <p>Végétalisation : pompage dans la cuve de récupération des eaux de pluie pour arrosage de la végétation cet été. Une dizaine de plantes sont mortes sur la place. Micro-fleurissement : deux plantes sont mortes. Un arbre une naissance : un seul arbre au Yeuses est mort. Remplacement en novembre/décembre.</p> <p>Canicule : chaque année est mis en place un registre pour les personnes fragiles, une note de service est transmise aux agents pour actions. Ouverture d'une salle « rafraichie », eau à disposition. Aménagement des horaires de travail des agents.</p> <p>Déchets : encore trop d'incivilités, électroménager, vélo... Nous avons clôturé autour des colonnes du côté de l'Aveyro pour enrayer le problème de dépôt sauvage. Une verbalisation a pu être effectuée lors de découverte de preuves.</p> <p>Stationnement : quelques incivilités sur la place, verbalisations réalisées (135€ l'amende).</p> <p>Manifestations : « une naissance un arbre », repas de Ceyras Tennis, fête de la musique, spectacle Michel et Yvette, kermesse école, loto Ceyras Loisirs, fête communale du 14 août (231 inscrits), festival de musique Afrikanté, Tournoi de tennis.</p>
<p>3. Manifestations à venir</p> <p>Inauguration le 16 septembre du centre Rayonne, le 17 septembre vide grenier/journée du patrimoine et fête des associations, le 06 octobre : accueil des nouveaux arrivants, le 13 octobre spectacle de théâtre de Ceyras loisirs, le 07 octobre à 16h : Octobre rose, autour du sport, de la santé et du bien-être (installation de parapluies, de nombreuses animations et tombola, lots offerts par les associations, commerçants et ambulants de Ceyras)</p>
<p>4. Budget participatif</p> <p>Aménagement de la salle du Peuple (cuisine et carrelage). Travaux réalisés pendant la semaine de Toussaint.</p>
<p>5. Rentrée</p> <p>Effectif de 122 enfants :.... :</p> <p>- classe de PS/MS/GS : 22 élèves - classe de MS/GS/CE2 : 23 élèves - classe de CP/CE2 : 24 élèves - classe de CE1/CM1 : 25 élèves - classe de CM1/CM2 : 28 élèves</p>

Séance levée à 21h54

Le Maire,
Jean-Claude LACROIX




Le secrétaire,
Hugues CERET

